

Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole

Grandes Cultures

Le Baccalauréat Professionnel C.G.E.A. **Grandes Cultures** est un diplôme professionnel qui vous permet :

- si vous êtes né(e) après le 1^{er} Janvier 1971, d'obtenir le statut de chef d'exploitation avec la **Capacité Professionnelle Agricole** pour pouvoir vous installer.
- l'entrée dans la vie active puisque vous pouvez accéder à des emplois de salarié(e) agricole en exploitation, en organismes agricoles, ... ;
- la poursuite d'études supérieures (BTSA, Licence,...).

Le contenu de la formation prend appui sur le pilotage de l'entreprise et l'analyse technico-économique.



❖ Programme de la formation :

Concernant l'architecture de cette option, le BAC PRO CGEA Grandes Cultures contient les modules suivants :

Module		Intitulé
Modules généraux	MG1	Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde.
	MG2	Langue et culture étrangères.
	MG3	Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi (APSAES).
	MG4	Culture scientifique et technologique.
Modules professionnels	MP1	Pilotage de l'entreprise agricole.
	MP2	Entreprise agricole, marchés et territoires.
	MP3	Gestion de l'entreprise agricole.
	MP4	Gestion durable des ressources et agroécosystème.
	MP5	Conduite d'un processus de production.
	MP6	Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements dans un processus de production

❖ Dispense d'épreuves

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au BAC, vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux et donc des épreuves E1, E2, E3 et E4.

Les candidats par correspondance peuvent être dispensés du module (MG3) et donc de l'épreuve E3 sur simple demande.

❖ Stage

Lorsque vous passez pour la première fois le bac pro CGEA Grandes Cultures, vous devez obligatoirement effectuer un stage de minimum huit semaines au sein d'une exploitation agricole à dominante cultures.

Par correspondance, toute latitude est laissée au candidat d'effectuer son temps de stage quand il le souhaite, en fonction de son activité professionnelle et des contraintes extérieures.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à demander conseil auprès de l'équipe pédagogique du C.N.E.A.C., car souvent, chaque situation est un cas particulier.

❖ Épreuves d'examen :

L'examen est composé d'une série d'épreuves finales orales, pratiques et écrites où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle. 3 à 7 épreuves sont prévues avec 20 coefficients :



Épreuves		Coef.	Durée	Modalité	Nature
E1	Langue française, langages, culture humaniste et compréhension du monde ① Français ② Histoire-Géographie	2	2 h 00	écrit	① Épreuve sur des textes littéraires. ② Épreuve comportant deux sujets au choix.
		2	2 h 00	écrit	
E2	Langue et culture étrangères	1	Préparation 20 mn + 20 mn	oral	Épreuve à partir d'un document (photo, dessin, graphique, ...).
E3	Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES	1	Variable	pratique	Épreuve portant sur une activité sportive choisie préalablement par le candidat.
E4	Culture scientifique et technologique ① Maths ② Physique-chimie et biologie-écologie	2	2 h 00	écrit écrit	① un sujet portant sur 3 ou 4 parties du programme de maths. ② un sujet comportant des problèmes et des questions à partir de documents.
		2	2 h 00		
E5	Choix techniques	2	Exposé 5 mn Entretien 20 mn	écrit et oral	L'épreuve s'appuie sur 4 fiches techniques en lien avec son stage en milieu professionnelle (chacune est limitée à 2 pages max.). Le candidat a 5 mn de préparation, suivi par des questions exploratoires pendant 20 mn.
E6	Pilotage de l'entreprise	3	Exposé 5 mn Entretien 20 mn	écrit et oral	Épreuve de synthèse qui s'appuie sur l'étude de l'exploitation du lieu de stage. Le candidat produit un dossier écrit de 15 pages max. et une fiche synthétique de 2 pages max.
E7	Pratique professionnelle	5	Préparation 25 mn Exposé 10 mn Entretien 15 mn	écrit et oral	L'épreuve a pour support 4 fiches établies par le candidat sur la production en grandes cultures (chacune est limitée à 2 pages max.). Le jury soumet une question en lien avec son dossier. Le candidat a 25 mn de préparation et la présente en 10 mn suivi par des questions exploratoires pendant 15 mn.

❖ Modalités de délivrance du Bac

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves affectées de leurs coefficients.

↪ Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves,
- et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.

Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

❖ Conditions et modalités de redoublement

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande, le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20. Ces notes sont valables cinq ans à compter de leur date d'obtention.

Une épreuve dont la note est inférieure à 10 sur 20 ne peut pas être conservée et doit être obligatoirement repassée.